

COMPAGNIE D'ETUDE ET DE RECHERCHE POUR L'ENERGIE (CERE)

Société par Actions Simplifiée au capital de 247 500 000 Euros
Siège social : 1 Place Jean Millier – Tour Areva – 92400 Courbevoie
330 956 871 RCS Nanterre

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Cher Associé,

Nous avons l'honneur, conformément à la loi et aux statuts, de vous exposer d'une part, l'activité de la société COMPAGNIE D'ETUDE ET DE RECHERCHE POUR L'ENERGIE (CERE), (la « **Société** »), au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2015, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir, et d'autre part, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice ainsi que l'affectation du résultat qui en ressort.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1.Principaux faits marquants au cours de l'exercice écoulé

En 2015, la Société a cédé son portefeuille de valeurs mobilières de placement, ne conservant que des souches obligataires à échéance 2016 et 2017 émises par AREVA SA.

A la clôture, le stock d'obligations enregistré par la Société s'élève à un montant de 14 070 659,69 euros intérêts courus compris.

En 2015, la Société a également pris une participation de 35% dans la société IAN Group SA, société de droit Suisse dont l'objet est de proposer au travers de prestations d'assistance technique des ressources externes pour le développement et/ou la réalisation de projets dans le secteur de l'énergie nucléaire.

1.2.Activité opérationnelle de la Société

En 2015, la Société a poursuivi son activité d'holding et la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières de placement.

1.3.Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a exercé aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

1.4.Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Conformément à son objet social, la Société doit poursuivre son activité d'holding et la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières de placement.

1.5.Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

1.6. Activités et résultats des principales filiales

En 2015, la Société a également pris une participation de 35% dans la **société IAN Group SA**, société de droit Suisse dont l'objet est de proposer au travers de prestations d'assistance technique des ressources externes pour le développement et/ou la réalisation de projets dans le secteur de l'énergie nucléaire.

Nous vous informons que le premier exercice social de la société IAN group SA sera clôturé le 31 décembre 2016.

1.7. Evolution prévisible et perspectives d'avenir des filiales

La société IAN Group SA doit continuer son activité de prestations d'assistance technique des ressources externes pour le développement et/ou la réalisation de projets dans le secteur de l'énergie nucléaire.

1.8. Prises de participations et prises de contrôle significatives

a. Prises de participation

En application des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société a pris une participation de 35% dans la **société IAN Group SA**, société de droit Suisse dont l'objet est de proposer au travers de prestations d'assistance technique des ressources externes pour le développement et/ou la réalisation de projets dans le secteur de l'énergie nucléaire. dans aucune société ayant son siège social en France.

b. Prises de contrôle

En application des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pris le contrôle d'aucune société ayant son siège social en France.

2. PRESENTATION DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 soumis à approbation ont été publiés conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

2.1. Modifications apportées aux méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes

La Société n'a pas apporté de modification à ses méthodes comptables.

2.2. Examen des comptes sociaux

2.2.1. Compte de résultat

- Chiffres d'affaires : néant,
- Total des produits d'exploitation : néant,
- Charges d'exploitation : 6 161,01 euros,
- Résultat d'exploitation : (6 161,01) euros,
- Montant des traitements et salaires : néant,
- Charges sociales : néant,
- Effectif salarié moyen : néant.

Compte tenu d'un résultat financier négatif de (131 079,37) euros contre (1 550 097,03) euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (137 240,38) euros contre (1 553 898,29) euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel négatif de (86,00) euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent et de l'impôt sur les bénéfices nul, le résultat de l'exercice se solde par une **perte de (137 326,38) euros** contre une perte de (1 553 898,29) euros au titre de l'exercice précédent.

2.2.2. Bilan

- Actifs immobilisés : 33 466,81 euros,
- Actif circulant : 259 339 229,55 euros,
- Dont Disponibilités : 245 268 569,86 euros,
- Capitaux propres : 259 369 096,36 euros,
- Dettes : 3 600,00 euros.

Au 31 décembre 2015, le total du bilan s'élève à 259 372 696,36 euros, contre 259 510 022,74 euros à la clôture de l'exercice précédent.

2.3. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la totalité de la perte de l'exercice, soit (137 326,38) euros, au compte report à nouveau dont le montant sera porté de (2 920 923,56) euros à (3 058 249,94) euros.

Information sur les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

2.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Par ailleurs, nous vous informons que la Société n'a enregistré, au cours de l'exercice écoulé, aucune dépense non déductible fiscalement aux termes de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

2.5. Frais généraux réintégrés suite à un redressement fiscal définitif

A la date du présent rapport, nous vous informons que la Société n'a pas connaissance de réintégration de dépenses prévues à l'article 39-5 du Code Général des Impôts à la suite d'un redressement fiscal définitif.

2.6. Etat des échéances des dettes fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition par dates d'échéances du solde des dettes à l'égard des fournisseurs à la clôture des deux derniers exercices est la suivante :

<i>En milliers d'Euros</i>	2015	2014
Echus	0	0
De 0 à 30 jours	0	0
De 31 à 45 jours	0	0
Au-delà de 45 jours	0	0
TOTAL	0	0

2.7. Situation des capitaux propres

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres de la Société s'établissent à 259 369 096,36 euros contre 259 506 422,74 euros pour l'exercice précédent.

3. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT

3.1. Répartition du capital social

Au 31 décembre 2015, le capital social de la Société s'élève à 247 500 000 euros, divisé en 16 500 000 actions de 15 euros de valeur nominale chacune.

La répartition du capital social de la Société au 31 décembre 2015 est la suivante :

- AREVA SA détient la totalité des actions composant le capital social de la Société.

3.2. Actions d'autocontrôle et participations croisées

La Société ne possède pas d'action d'autocontrôle et n'a pas de participation croisée.

3.3. Options de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société n'a procédé à aucune opération dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

3.4 Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés en application de l'article L. 225-129-6, alinéa 2, du Code de commerce

La société Areva SA, qui contrôle la Société au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce a mis en place un dispositif d'épargne salariale dont peuvent bénéficier l'ensemble des salariés du groupe, ce qui rend inapplicables les dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article L.225-129-6 du Code de commerce.

4. ADMINISTRATION ET CONTROLE

4.1. Direction générale

Le Président ne percevra pas de rémunération pour l'exercice 2015.

4.2. Commissariat aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire :

MAZARS

(mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

Commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Hervé HELIAS

(mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

5. CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Vous serez donc appelés à statuer sur le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles

La Société ne fait pas l'objet d'injonctions ou de sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles.

6.2. Observations du Comité d'entreprise

La Société n'ayant pas de Comité d'entreprise, les dispositions de l'article L. 2323-8 alinéa 2 du Code du travail ne lui sont pas applicables.

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir voter le texte des décisions que nous soumettons à votre approbation.

Fait à [●], le [●].

Nantes le 15/06/2016.

Le Président

